

Environnement

Gestion des matières résiduelles 101



Caroline Dufour,
Chargée de
projets, Gestion
des matières
résiduelles

La croissance économique laisse ses traces

La croissance
économique engen-
dre inévitablement

une hausse de la consommation. Pour satisfaire à la demande nous devons extraire et transformer de grandes quantités de ressources naturelles non-renouvelables. Cette consommation sans cesse croissante, implique évidemment une augmentation continue de la quantité de matières résiduelles générées. Si bien qu'actuellement la moyenne québécoise de génération de déchets est de 404 kilogrammes par habitant par année. Trop longtemps les déchets ont été enfouis sans aucune considération pour la protection de l'environnement. Pollution des eaux, réchauffement climatique, contamination des sols et dégradation des écosystèmes, ne sont que quelques-uns des problèmes engendrés par l'enfouissement des déchets.

Les outils pour rétablir la situation

Pour tenter de réduire les impacts environ-

nementaux des sites d'enfouissement, le Québec adoptait en 1989 une Politique de gestion intégrée des déchets solides. Cette politique fixait un objectif de réduction de 50% des déchets envoyés à l'élimination en l'an 2000. La politique de 1989 visait également à rendre les activités d'élimination plus sécuritaires. Or, cette politique s'est avérée largement insuffisante. La politique de 1998-2008 va beaucoup plus loin. Notamment, en resserrant les normes environnementales des sites d'enfouissement, en augmentant l'objectif de réduction des déchets à 65% et en adoptant le principe des 3RV. Ce principe dit qu'avant d'enfouir nos déchets, nous devons veiller dans un premier temps à [R]éduire à la source notre production de déchets, ensuite à ré-employer ce qui peut encore servir, à recycler les matières recyclables et puis à valoriser nos déchets, c'est-à-dire à transformer nos déchets en un produit utile (compost ou énergie). Un des points majeurs de la politique actuelle est l'entrée en vigueur en 2005 du règlement sur la compensation. Ce règlement met en application le principe de responsabilité élargie des producteurs en obligeant toutes les entreprises qui mettent en marché des imprimés ou des produits dans des contenants ou des emballages, à contribuer au régime de compensation des coûts d'opérations de recyclage et de valorisation des matières résiduelles dans les municipalités.

La performance de la MRC des Pays-d'en-Haut

Toutes les municipalités régionales doivent présenter, dans le cadre de la politique, un plan de gestion des matières résiduelles qui expose la situation actuelle et les moyens déterminés par les municipalités pour atteindre les objectifs de réduction des déchets. Depuis l'adoption de son plan de gestion en 2004, la MRC des Pays-d'en-Haut a instauré la collecte des matières recyclables porte-à-porte dans toutes ses municipalités et a mis à la disposition de tous les citoyens des dépôts de résidus domestiques dangereux et quelques collectes de résidus verts en vue de les composter. En 2002, seulement 22% des matières recyclables étaient recyclées, 6% des résidus domestiques dangereux étaient valorisés et à peine 1% des matières organiques étaient compostées. En 2006, environ 50% des matières recyclables étaient recyclées et moins de 10% des résidus dangereux et des matières organiques ont été valorisés. Avec beaucoup d'efforts, nous pourrions peut-être atteindre l'objectif de 60% de recyclage, mais il est peu probable que nous atteignons ceux des matières dangereuses et organiques.

Les prochains défis

L'enfouissement de la matière organique est la principale cause de contamination dans les lieux d'élimination. À l'enfouissement,

la fermentation en absence d'oxygène génère des gaz nauséabonds et explosifs qui contribuent à l'effet de serre. Les composés organiques libérés par cette fermentation migrent avec les eaux de lixiviation et peuvent contaminer tant les eaux de surface que les eaux souterraines et les rendre impropres à la consommation et même, à la vie aquatique. La récupération de des fins de valorisation de la matière organique réduit donc la charge polluante des lieux d'élimination et sert à produire du compost qui à la fois contribue à l'amélioration de la qualité des sols, à la réduction de l'usage d'engrais et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les sites d'enfouissement produisent plus du quart des émissions de méthane attribuables aux activités humaines au Canada. L'effet du méthane sur le réchauffement de la planète étant 21 fois supérieur à celui causé par le gaz carbonique, il s'agit-là de l'équivalent des émissions de gaz à effet de serre déversées par plus de six millions de voitures par année!

Donc, le défi majeur que nous devons relever au cours des prochaines années est sans contredit l'enfouissement zéro de la matière organique. Ce point est au cœur des préoccupations de la MRC et fera l'objet d'une prochaine chronique.